

Information sur l'incident survenu le 20 janvier 2026

CSE SSCT Extraordinaire du 23/01/2026

Incident survenu dans la zone de chantier phase 2, nuit du 20/01/2026

- **Contexte :**

SERVAIR Paris réalise actuellement de travaux de rénovation de sa laverie initiée depuis le 08 septembre 2025 et prévus sur une durée de deux ans.

Il s'agit d'un chantier clos et indépendant géré par une MOE Artelia avec l'accompagnement d'un CSPS externalisé.

Au sein du chantier, il n'y a aucune coactivité entre les travaux de rénovation et les missions exercées par les équipes de SERVAIR Paris.

Les travaux de la laverie sont en phase 2.

Incident survenu dans la zone de chantier phase 2, nuit du 20/01/2026

- **Rapport effectué par le PC SERV AIR Paris le 20 janvier 2026 à 3h42 :**

« Le 20 janvier 2026, aux alentours de 01 h 10, M. xx, salarié de la société CVI, en intervention à la laverie zone propre Petite Plonge avec son collègue M. yy, est venu nous signaler un départ de feu dans l'une des gaines contenant de la laine de verre.

Sur place, M. yy m'a indiqué que, lors d'une opération de découpe à la disqueuse au niveau de la gaine, des fumées ainsi que des odeurs suspectes se sont dégagées. Afin de maîtriser la situation, deux extincteurs leur appartenant ont été utilisés, ainsi qu'un troisième appartenant à Servair de type dioxyde de carbone, classe B, ainsi que de l'eau permettant l'extinction complète de la laine de verre.

Suite à cet incident, la société CVI a immédiatement interrompu les travaux. Les intervenants sont restés sur place pendant une durée de deux heures avant de quitter le site ».

- **Autres informations :**

Ronde de contrôle sureté effectuée conjointement avec les salariés de la société CVI à 03h00
⇒ mention faite dans le rapport de ronde : « *odeur de brûlé* ».

Un responsable de la société UBBAK qui sous traite les interventions à la société CVI a été contacté à 01h30 pour l'informer de l'incident et de sa gestion par les salariés de la société CVI.

Incident survenu dans la zone de chantier phase 2, nuit du 20/01/2026

- **Informations reçues de la part de la société UBBAK en charge de la prestation avec son sous-traitant, la société CVI, le 20 janvier 2026 :**

Description des faits

- Date de l'intervention : nuit du 19/01 au 20/01 de 22h00 à 05h00
- Lieu : Petite plonge, zone propre et sale.
- Type d'intervention : Dépose de réseaux aéraulique à la nacelle
- Intervenants : 2 personnes sous-traitantes.

Lors d'une intervention de nuit pour la dépose de réseau de gaine inox d'extraction de hotte laverie, notre équipe de sous traitant en gaines (société CVI) a été confronté à un départ de feu à 01h00 lors du tronçonnage de la gaine.

Les dépôts à l'intérieur de la gaine (graisse, poussières) ont pris feu.

Déroulé de 01h à 03h:

Odeur de brulé lors du tronçonnage

Ouverture d'une trappe dans la gaine (pas de trappe de visite a proximité)

Constatation d'un départ de feu, présence de flamme

Tentative d'extinction à l'extincteur (non concluant)

Appel de la sureté et du responsable de chantier UBBAK

Coupure de l'extracteur par l'un des intervenants

Aspersion d'eau avec un tuyau d'eau à proximité

Maitrise du départ de feu

Contrôle en toiture et extracteur pour vérifier qu'il n'y a pas eu de propagation du feu

Arrêt de l'intervention

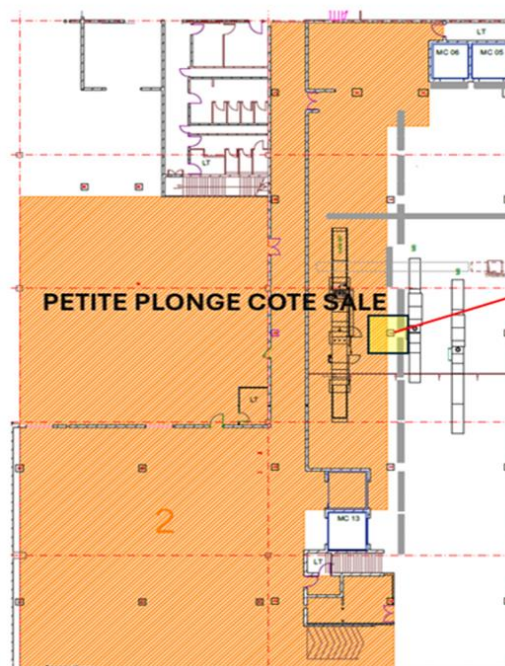
Attente de 2h

Contrôle du réseau

Incident survenu dans la zone de chantier phase 2, nuit du 20/01/2026

- Lieu de l'incident :**

La zone carrée où le feu a débuté



ZONE D'INTERVENTION SOUS-TRAITANT
UBBAK (CEVI)

Intervention effectuée derrière le
cloisonnement dans la zone chantier

Incident survenu dans la zone de chantier phase 2, nuit du 20/01/2026

- **Traitement de l'incident :**

Le salarié a récupéré leurs propres moyens de secours prévus dans le permis feu : un extincteur EPA de 9kg puis un second extincteur EPA de 9kg pour éteindre le début de feu ainsi qu'un troisième appartenant à SERV AIR PARIS de type dioxyde de carbone, classe B de 5kg, ainsi que de l'eau venant du tuyau de nettoyage présent dans la zone permettant l'extinction complète.

- **Conséquences et actions immédiates :**

- Le chantier a été arrêté
- Les ouvriers sont restés sur les lieux jusqu'à la fin de vacation
- Une ronde a été faite avec le gardiennage à 3h00 du matin pour s'assurer de l'absence de reprise de feu
- Coupure des extracteurs
- Contrôle en toiture des extracteurs pour vérifier la non-propagation du feu
- Une réunion de chantier a été organisée le lendemain matin (21/01/2026) en présence de la maintenance, de la maîtrise d'œuvre et l'équipe de l'ingénierie, UBBAK, le CSPA du chantier afin d'analyser l'incident
- La gaine est encore sur la zone du chantier et n'a pas été évacuée

Incident survenu dans la zone de chantier phase 2, nuit du 20/01/2026

- **Equipement utilisé:**

- Meuleuse

➔ Consignes passées auprès des entreprises par le CSPS, la maîtrise d'œuvre et l'ensemble des parties prenantes présentes en réunion de chantier :

- Chaque entreprise a sa propre malle d'outils
- Chaque malle est cadenacée
- Pas de prêt ni d'emprunt de matériel autorisé auprès des autres entreprises

Incident survenu dans la zone de chantier phase 2, nuit du 20/01/2026

- **Méthodes :**

- **Travail Prescrit :**

Dépose de réseaux aéroléiques à la nacelle durant la phase 2 du chantier laverie par la société UBBAK

- **Travail réel :**

Travail réalisé par un sous traitant de la société UBBAK : CVI

Selon le CSPS, le prestataire a commencé à travailler avec une boulonneuse pour désassembler la structure. Les éléments étant collés entre eux (obligation d'étanchéité), la solution a été abandonnée au profit du disquage de la gaine. Il a senti une odeur de brûlé. Afin de vérifier ce qu'il y avait à l'intérieur il a disqué un trou de 20 x 20.

L'opération de meulage correspond au permis feu qui avait été octroyé : **cf. ANNEXES**

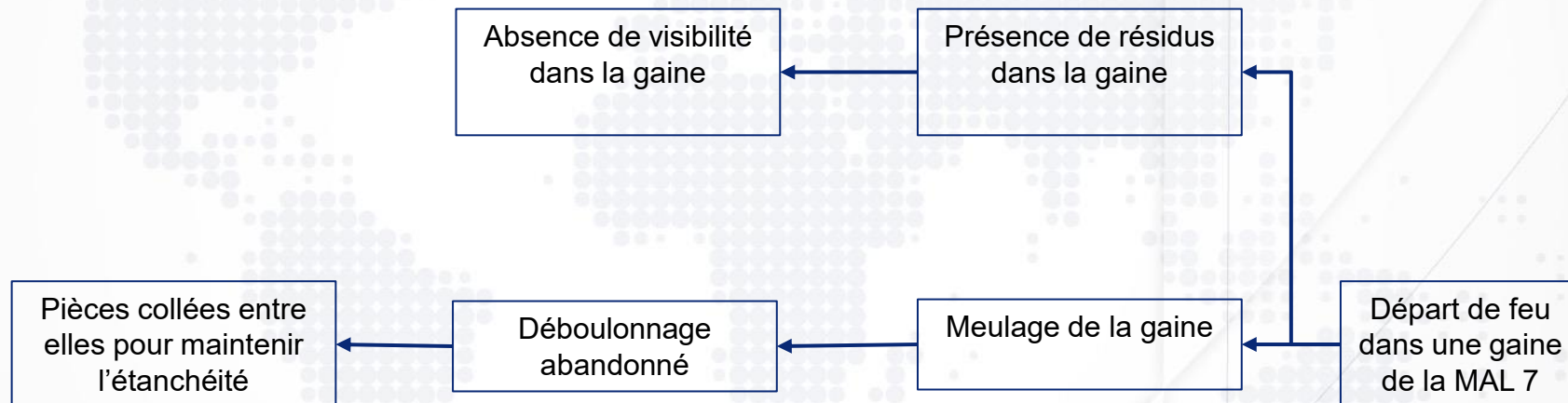
Incident survenu dans la zone de chantier phase 2, nuit du 20/01/2026

- **Milieu :**

- Chantier clos et indépendant isolé des zones de travail
- Sous l'autorité d'une MOE avec assistance d'un CSPS en charge de la gestion de la sécurité sur le chantier

Incident survenu dans la zone de chantier phase 2, nuit du 20/01/2026

- **Arbre des causes :**



Incident survenu dans la zone de chantier phase 2, nuit du 20/01/2026

- **En conclusion :**

- Bonne réactivité et professionnalisme de la part des salariés de la société CVI
- Absence de blessé
- Absence de dégâts matériels
- Respect des procédures de la part des sociétés intervenant sur le chantier laverie (délivrance d autorisation de feux, présence de moyens de lutte contre l'incendie présents à proximité, surveillance et ronde à la suite de l'événement)
- Remerciements auprès des représentants de UBBAK et CVI pour la gestion de l'incident avec professionnalisme

Incident survenu dans la zone de chantier phase 2, nuit du 20/01/2026

• Plan d'actions :

Action	Responsable	Action réalisée	Délai
Réunion de chantier intégrant le CSCP	CSPS / Ingénierie	Immédiatement	21/01/2026
Matériels et outils électroportatifs fournis par l'entreprise intervenante	CSPS / Ingénierie	Oui	20/01/2026
Rappel de l'importance de respecter les procédures : permis feu, mesures de prévention à proximité, utilisation du matériel	CSPS / Ingénierie	Oui	21/01/2026
Procédé secondaire en cas de non-déboulonnage : utilisation d'une scie sabre	CSPS / Ingénierie	Oui	21/01/2026
Remplacement des moyens de secours de la société CVI	CSPS / Ingénierie	Oui	21/01/2026

AUTORISATION DE FEUX

(AUTORISATION D'EXECUTER DES TRAVAUX GENERATEURS DE
FLAMMES, D'ETINCELLES OU DE POINTS CHAUDS)

N° d'enregistrement
de l'autorisation

260119143200

"Aucune opération de soudage, de découpage par chalumeau, arc électrique ou comportant l'usage de flammes ne peut être entreprise dans un immeuble, un établissement ou un chantier sans une entente préalable entre l'exécutant et la personne pour le compte de qui le travail est fait"

DEMANDEUR

(personne qui demande les travaux)

Nom : Véronique CARBONELL

Fonction : Adjointe Maintenance

Service : Maintenance

Entreprise : SERVAIR PARIS

NATURE DES TRAVAUX

- | | | |
|---|--|--------------------------------------|
| ☒ Découpage | ☒ Meulage | Energie utilisée |
| ☐ Soudage | ☒ Brossage | |
| ☐ Chauffage | ☐ Martelage | |
| ☐ Chalumeau | ☐ Perçage | |
| ☐ Arc | | |
| ☐ Vapeur | ☐ Autre | ☐ Electricité |
| ☐ Flamme nue | | ☐ Air |

EXECUTANT

(personne qui effectue les travaux)

Nom : Mr Tota

Service : 8^{te} CVI

EMPLACEMENT ET DETAIL DES TRAVAUX PRECIS

DEPOSE DE LA VENTILATION DES GAINES SUR LA ZONE
PROPRE ET SALE DE LA LAVIERIE PETITE PLONGE

AUTORISATION D'EXECUTION DES TRAVAUX

☒ accordée

la présente autorisation est accordée sous réserve :

- 1) de l'application stricte des consignes de sécurité indiquées au verso
- 2) des mesures de prévention et d'intervention particulières précisées ci-dessous :

Port de EPI des adaptés en fonction des travaux

Éloignement des matières combustibles

Mise en place de protection contre la projection d'étincelles

Extincteur à proximité

L'EEI doit informer le PC sureté à la fin de la dernière intervention afin que le PC sureté puisse effectué le contrôle dans l'heure qui suit la fin des travaux

Le Chef d'entreprise (ou son représentant)

Nom : V. CARBONELL

Date : 19/01/2026

Heure : 14:32

Signature :

Signature De l'EXECUTANT :

DUREE DES TRAVAUX

le : LUNDI 19 JANVIER 2026

 La durée ne peut excéder 4h00 (1/2 journée)

De : 22h00 A 05h00

En cas d'INCENDIE

appeler le N° 01.48.16.61.91

En cas d'ACCIDENT

appeler le N° 01.48.16.61.91

En cas d'INCIDENT

appeler le N° 01.48.16.61.91

EN CAS D'ALARME

OU

SUR ORDRE :

ARRETER

SERVAIR

a gategroup member

S1.SDT.EN.0005 V 1

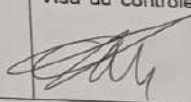
Fiche de contrôle de fin d'opération à chaudDiffusé le
06/03/2013

Page 1 sur 1

CONTROLE DE LA ZONE A RISQUE

Cette visite de chantier à point chaud doit être effectuée par une personne du poste de gardiennage dans l'heure qui suit la fin de travaux.

Ce document doit être agrafé au permis de feu correspondant. L'ensemble des documents est à remettre au bureau de Sécurité pour classement et archivage. Se référer au document Responsabilité et obtention du permis feu (SDTXXX).

Date :	Zone concernée :	Heure de contrôle de la zone à risque :
19.01.26	Lavure petite forge	08h00
Société intervenante :	Nom de l'exécutant :	N° du Permis de Feu :
CVI	M. Tota	260119143700
Nom du contrôleur :	Prénom du contrôleur :	Visa du contrôleur :
Paul Dubois	Loisa	

Observations : (Visite de fin de chantier à point chaud dans l'heure d'arrêt du chantier)

Odeur de brûlé.